

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénomme, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Madame Chantal Lamarche, candidate à la préfecture  
Monsieur Marc Émond et Réjean Côté

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

#### **2017-09-200; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec les ajouts suivants à

- 6.12; Vente du camion GMC 2006
- 6.13; Offre d'emploi pour chauffeur de camion

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-09-201; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE** **Du 7 AOÛT 2017**

Proposé par le conseiller Michel Dénomme propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 août 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-09-202; ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES** **COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE**

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 01-08-2017 au 24-08-2017 pour un montant de 20 021.28 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 4 294.79 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 44 768.77 \$

Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois du mois d'août \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-203; PARTENARIAT SAISON 2017-2018/OURS BLANCS**

CONSIDÉRANT QUE le club les ours blancs nous offre un partenariat avec le club pour la somme de 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE le club identifiera notre municipalité sur des cartes et panneaux dans les sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer le club des Ours blancs, mais le budget disponible est limité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'accorder l'équivalent de la somme de l'an passé soit 85.00\$.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-204; APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD/  
DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES  
NATURELLES ET DE LA FAUNE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a octroyé le contrat de la rénovation cadastrale sur le territoire de Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, plusieurs propriétés reviennent à la Ville de Gracefield;

CONSIDÉRANT QU'afin de régulariser la situation et remettre les propriétés aux propriétaires adjacents, des frais importants estimés à 2,000 \$ sont à envisager par propriété pour des frais d'arpentage et d'actes notariés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield demande notre appui dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'appuyer la ville de Gracefield dans leur demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'offrir de l'aide financière ou des solutions pour apporter les correctifs nécessaires suite à la rénovation cadastrale qui occasionne des frais d'arpentage et actes notariés importants aux citoyens.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-205; ACHAT DE BILLET POUR LE TIRAGE DE LA PAROISSE**

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de faire l'achat de cinq (5) billets à 20.00 \$ pour le tirage de la paroisse « Assomption de Marie » qui aura lieu le 30 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-206; RÉSULTAT DU CONCOURS D'EMBELLISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a invité les contribuables à embellir leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE dix-sept personnes se sont inscrites cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu de remettre les prix à ces personnes;

Plus bel agencement; Danielle et Armand Séguin  
79 chemin du Lac Lytton  
un prix de 75 \$

Pour le potager; Diane Poulette  
8 chemin Dénommé  
un prix de 75 \$

Plus belle plate-bande; Shirley Holmes  
50 rue du Collège  
un prix de 75 \$

Plus de diversité; Odile Danis Émond  
9 rue du Collège  
un prix de 75 \$

Prix de participation; Roseline Labelle  
au 188 chemin de Lytton  
un prix de 25 \$.

Les juges étaient Wendy Céré, Ève Faubert et Mélodie Légaré

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-207; GARDERIE SCOLAIRE/ PARTENARIAT**

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la garderie scolaire est une des priorités de la municipalité afin d'aider nos familles.

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Hauts- Bois-de l'Outaouais désire renouveler le partenariat avec les municipalités de Montcerf-Lytton et de Bois-Franc pour maintenir la garderie scolaire comme l'an passé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire conserver la garderie scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accepter de renouveler notre entente avec la Commission scolaire, mais conditionnel à ce que la municipalité de Bois-Franc s'engage également à signer ledit partenariat.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-208; OCTROI POUR DÉMOLITION DE MAISON**

CONSIDÉRANT QU'afin de faire respecter nos règlements municipaux, la municipalité a obtenu un jugement pour démolir la maison au 215 chemin de Lytton;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour la démolition de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est de Transports Gauthier et filles au montant de 9 772.88 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'accorder le contrat à la Cie Transport Gauthier et filles pour la démolition de la maison et petite remise au 215 chemin de Lytton pour un montant de 9 772.88 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-209; RÉFECTION DU TOIT DE LA CASERNE**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour la réfection du toit de la caserne en tôle galvanisé;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie VAMAYA Construction de Délégé est la plus basse au montant de

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accorder le contrat à la compagnie VAMAYA construction au montant de

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-210; AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton avait déposé une demande de subvention auprès du Gouvernement pour l'amélioration des chemins de l'Aigle, de Lytton et du 6 ième rang;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en date du 15 août 2017, confirmation de l'octroi d'une subvention issue de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 32,417 \$ pour l'année 2017 et 37,500 \$ sur une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE; sur une proposition de Réjean Lafond et il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la directrice générale d'entreprendre les travaux et d'engager une dépense maximale de 44,917 \$ pour les travaux de creusage de fossés et de recharge de MG-20 sur les chemins de l'Aigle, de Lytton et du 6 ième rang.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-211; MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un jugement, contre le propriétaire au 33 principale n'a pas fait ses travaux de stabilisation du talus;

CONSIDÉRANT QUE dans le jugement, il est entendu que les coûts des plans, des devis, des études, des plans de localisation déjà faits ou à être réalisés ainsi que les travaux ci-avant mentionnés encourus par la municipalité en exécution du jugement incluant les coûts des services professionnels requis, ainsi que les honoraires extrajudiciaires assumés par celle-ci dans le dossier constituent contre l'immeuble du propriétaire une charge assimilable à une taxe;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être faits le plus tôt possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater la firme d'ingénierie de la MRC Vallée de la Gatineau à effectuer des plans et devis afin de remettre en état le talus.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-212; CONTESTATION DE LA DÉCISION DE LA CNESST**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé le 4 janvier dernier à la CNESST un partage d'imputation pour le dossier de l'employé 45-0001;

CONSIDÉRANT QU'après analyse celle-ci a conclu qu'il n'existe aucune relation entre la déficience de la personne mentionnée ci-dessus et sa lésion professionnelle et que le dossier démontre que la déficience n'a joué aucun rôle déterminant dans la survenance de la lésion et qu'elle n'a pas prolongé de façon appréciable la période de consolidation de celle-ci et qu'elle n'a pas contribué à augmenter la gravité ni les frais de la réparation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas satisfait de la réponse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de demander à la CNESST de réviser leur décision pour l'employé 45-001.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-213; ANNULATION DE CONTRAT POUR LE SERVICE DU CENTRE D'APPELS GROUPE CLR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton était desservie par le Centre de réponse Groupe CLR au niveau du 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a décidé de mettre fin à l'entente/résilier le contrat avec le Centre de réponse du Groupe CLR;

Attendu que les montants perçus par l'agence municipale et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec seront envoyés vers le Centre de réponse de CLR jusqu'à la date de fin de contrat.

Attendu que les montants perçus seront envoyés à CAUCA dès la fin de contrat avec le centre de réponse actuel.

ATTENDU QUE ce service sera dispensé par le centre d'appels « CAUCA » avec lequel une nouvelle entente sera signée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et résolu unanimement ;

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-214; AUTORISATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT  
ET DE LA CONVENTION INCENDIE AVEC C.A.U.C.A**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Montcerf-Lytton a pris connaissance du contrat et de la convention incendie proposés par la Centrale des Appels d'Urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A) pour le service 9-1-1, pour une période de cinq (3) ans, qui prendra effet à la fin de notre contrat avec le Groupe CLR (Centrale 9-1-1 actuelle).

ATTENDU QUE, le conseil municipal de Montcerf-Lytton approuve le contrat et la convention incendie proposés par C.A.U.C.A. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward Connor et résolu unanimement, que la municipalité de Montcerf-Lytton autorise la signature du contrat et de la convention incendie pour le service de réponse de la Centrale des appels d'urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A.) pour le service 9-1-1, pour une période de trois (3) ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Que le maire Monsieur Alain Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat et la convention incendie, pour et au nom de la municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-215; DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA PRÉSIDENTE  
D'ÉLECTION D'ENGAGER DES DÉPENSES ET DU  
DÉBOURSÉ DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL  
D'ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale (dg) est d'office la présidente d'élection et que le 5 novembre prochain est la date fixée pour la prochaine élection municipale;

CONSIDÉRANT QU'à titre de présidente d'élection, il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publications, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, des frais de repas, etc...;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réjean Lafond propose et il est unanimement résolu d'attribuer à la présidente d'élection, madame Liliane Crytes, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection municipale du 5 novembre 2017. Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection suite à l'approbation de la présidente d'élection et selon les tarifs établis par le Ministère des affaires Municipales.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-216; FORMATION INSPECTRICE**

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 402.41 \$ incluant les taxes.

Il est résolu d'autoriser l'inspectrice à assister aux cours suivants;

- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à Saint-Jérôme les 20 et 21 septembre.
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées à Mont-Tremblant les 26 et 27 octobre aux coûts de 540 \$

Il est entendu que tous les frais reliés à ces formations lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-217; COMPTE RENDU MENSUEL/SERVICE D'INCENDIE**

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'aviser le directeur du chef d'incendie qu'un rapport des activités de la brigade ainsi que de l'entretien des équipements, des camions et de la caserne soient déposés au conseil municipal au début de chaque mois;

Il est également proposé de demander au gestionnaire du service d'incendie de nous fournir également un compte-rendu.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-218; DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR VENTE DU CAMION GMC 2006**

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de demander des soumissions dans le journal La Gatineau ainsi que sur le site WEB et Facebook de la municipalité afin de demander des offres pour la vente de notre camion GMC 2006 accidenté.

Il est entendu que les offres devront être d'un minimum de 500 \$ et que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-219; OFFRE D'EMPLOI POUR CHAUFFEUR DE CAMION À VIDANGE ET RECYCLAGE**

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de publier une offre d'emploi sur le site d'emploi Québec, par circulaire ainsi que sur le site web et Facebook de la municipalité pour un poste de chauffeur de camion à vidange et recyclage.

Il est entendu que les offres doivent être reçues au bureau municipal au plus tard le 20 septembre 15.00 heures.

Adoptée à l'unanimité

**2017-09-220; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, à 22.00 h. La conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice générale,